

Cartographie des CAP et CCP locales

Ouvriers des parcs et ateliers

Réunion du 20 février 2014

1) Cartographie actuelle

Textes de référence

- décret n°65-382 du 21 mai 1965 relatif aux ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes admis au bénéfice de la loi du 21 mars 1928
- arrêté du 15 avril 2010 portant création de commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.
- arrêté du 20 juin 2011 portant création de commissions consultatives compétentes à l'égard des ouvriers des parcs et ateliers des ponts et chaussées et des bases aériennes du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Mode de gestion

- une gestion déconcentrée avec des CCP locales.

Cartographie :

L'article 4 du décret du 21 mai 1965 précise : « *Il est institué dans chaque service des ponts et chaussées et dans chaque direction territoriale de VNF, une CCOPA ...* »

L'arrêté du 15 avril 2010 précise : « *conformément à l'article 4 du décret du 21 mai 1965, il est institué une CCOPA dans les services énumérés ci-après :*

- *DDT(M), DEAL, DRIEA IdF*
- *CETE Lyon, CETE Ouest, CETMEF (périmètre CEREMA)*
- *CNPS, SNIA* »
- *ex-SN*

L'arrêté du 20 juin 2011 précise : « *conformément à l'article 4 du décret du 21 mai 1965, il est institué une CCOPA dans les services énumérés ci-après :*

- *DIR*
- *DIRM*

2) Les évolutions prévues

Textes de référence

- modification du décret n°65-382 du 21 mai 1965 pour y inscrire le CEREMA et créer une CCOPA auprès du DG du CEREMA (à la place des 3 CCOPA existantes sur le périmètre)

Le mode de gestion ne change pas : des CCP locales.

3) schéma proposé

1^{ère} étape

- créer au plus tôt la CCOPA du CEREMA (ce qui conduit à l'organisation d'un scrutin au cours du mois de mai 2014)
- dans l'attente de la constitution de cette CCOPA, utiliser la structure des CCOPA de 2013 (cf. note DRH du 4 mai 2010) pour recueillir un avis lors d'une éventuelle mobilité. Les autres items (promotions notamment) seront examinés dans la CCOPA nouvellement créée

2^{ème} étape

- vote de l'ensemble des OPA au **scrutin du 4 décembre 2014** dans le cadre de la structure des CCOPA suivante :
 - x DDT(M), DEAL, DRIEA IdF, CNPS, SNIA, DIR et DIRM (structure actuelle)
 - x pour le CEREMA : la CCOPA auprès du DG nouvellement créée
 - x pour VNF : la CCOPA auprès du DG à créer

3^{ème} étape

- examen au cours du 1^{er} trimestre de chaque année des CCOPA de DDT(M) conduisant à une modification de l'arrêté de création des CCOPA dans les conditions suivantes :
 - x arrêt de la CCOPA de la DDT(M) concernée si le nombre d'OPA couverts est inférieur à un seuil (autour de 10) et rattachement des OPA restants à la CCOPA de la DIR de rattachement. Le cas échéant, cette disposition peut conduire à organiser un nouveau scrutin dans une (ou plusieurs) DIR (si l'effectif de la DIR augmente de plus de 20%)
 - x sinon maintien de la CCOPA a minima jusqu'à l'examen de l'année suivante

Annexe relative aux effectifs

Regroupement (DREAL, DDT(M), DIR, hors CETE)	Inscrits scrutin 2010 et 2011	31/12/12	MadSLD
Alsace		9	76
Aquitaine		51	250
- dont DIR Atlantique	17	16	
- dont DIRM Sud Atlantique	27	23	
Auvergne		64	214
- dont DIR Massif Central	55	58	
Basse-Normandie		3	121
Bourgogne		5	170
Bretagne		132	231
- dont DIR Ouest	131	116	
Centre		20	252
Champagne-Ardenne		8	178
Corse		4	58
Franche-Comté		4	138
Haute-Normandie		81	82
- dont DIR Nord Ouest	32	32	
- dont DIRM MEMN	45	47	
Languedoc Roussillon		20	230
Limousin		41	126
- dont DIR Centre-Ouest	39	38	
Lorraine		78	193
- dont DIR Est	58	58	
Midi-Pyrénées		52	379
- dont DIR Sud Ouest	30	32	
Nord Pas-de-Calais		80	159
- dont DIR Nord	61	60	
Provence Alpes Cote d'Azur		75	228
- dont DIR Méditerranée	28	27	
- dont DIRM Méditerranée	33	30	
Pays de Loire		103	265
- dont DIRM NAMO	135	86	
Picardie		1	137
Poitou Charentes		39	165
Rhône Alpes		93	440
- dont DIR Centre Est	72	75	

Autres	Inscrits scrutin 2010	31/12/12	MadSLD
DRIEA	190	232	114
CNPS	22	19	
SNIA	37		
Guadeloupe	60	27	27
Martinique	56	9	38
Guyane	53	37	
Réunion	53	3	46
Mayotte	6	5	
VNF – 6 CCOPA	525 (*)	450	
CEREMA		160	
- dont CETE Lyon	38	34	
- dont CETE Ouest	28	28	
- dont CETMEF	51	39	
- dont Autres Sites		59	

(*) inscrits aux CCOPA des 6 SN de l'époque

environ 4 300 OPA en MADSLD